

Séance extraordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons tenue à la demande du président, en vertu de l'article 163 de la *Loi sur l'instruction publique*, le 22^e jour du mois de février 2022, à compter de 19 h, via l'application TEAMS, le tout conformément aux dispositions prévues au *Règlement relatif à la participation à distance aux séances du C.A.*

Membres	Nom	Catégorie	Présent	Absent
Administrateurs représentant les parents	Annie Hébert	Membre parent – District 1	X	
	Antoine Prévost	Membre parent – District 2	X	
	Martine Tremblay	Membre parent – District 3	X	
	François Lessard	Membre parent – District 4	X	
	Ghislain Lafortune	Membre parent – District 5		X
Administrateurs représentant les membres du personnel	Alexandre Dumas	Membre du personnel enseignant	X	
	Cléo Guillemette	Membre du personnel professionnel non enseignant	X	
	Alexis Perrault	Membre du personnel de soutien	X	
	Chantal Vigneault	Directrice d'établissement d'enseignement		X
	Isabelle Dagneau	Membre du personnel d'encadrement		X
Administrateurs représentant les membres de la communauté	Nancy Bastille	Personne ayant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines	X	
	Jacky Mathieu	Personne issue du milieu communautaire, sportif et culturel	X	
	Kévin Roy	Personne ayant une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles	X	
	Sara Favreau-Perreault	Personne issue du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires	X	
	Isabelle Poulin-Rioux	Personne âgée de 18 à 35 ans	X	
Autres participants (sans droit de vote)	Martial Gaudreau	Directeur général	X	
	Annie Garon	DGA, secrétaire générale et responsable des communications	X	
	Dany Grégoire	Représentante du personnel d'encadrement accompagnant le directeur général	X	
Invités	Mélissa Francoeur	Directrice du service des ressources financières et matérielles		
	Yanick Bastien	Coordonnateur des ressources matérielles		

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance

La secrétaire générale constate le quorum, conformément à l'article 160 de la *Loi sur l'instruction publique* et le président souhaite la bienvenue aux membres.

2. CA22-174 – Ordre du jour

Sur la proposition de madame Sara Favreau-Perreault, il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

Général
1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
Période de questions réservée au public
Points de décisions
3. <u>Ressources matérielles – Attributions de contrats</u>
3.1. Mise à niveau de l'enveloppe extérieure et aménagement d'une bibliothèque – École Notre-Dame-du-Paradis
3.2. Mise à niveau de l'enveloppe et remplacement des cabinets de chauffage – École Monseigneur-Durand
3.3. Réaménagement partiel et réfection des blocs sanitaires – École de la Feuille-d'Or
3.4. Réfection de la cour d'école – École Notre-Dame-de-Lorette
3.5. Acquisition de terrains pour ajout d'espace - École Louis-Saint-Laurent de Compton
Période de questions réservée au public
Levée de la séance et prochaine séance
4. Levée de la séance
5. Prochaine séance : mardi 22 mars 2022 à 19 h

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.
Ressources matérielles – Attributions de contrats

3.1
CA22-175 – Mise à niveau de l'enveloppe extérieure et aménagement d'une bibliothèque – École Notre-Dame-du-Paradis

Considérant le projet de mise à niveau de l'enveloppe extérieure et de l'aménagement d'une bibliothèque à l'école Notre-Dame-du-Paradis, prévu dans le cadre de la mesure « Maintien des bâtiments »;

Considérant l'appel d'offres public 202106701;

Considérant l'unique soumission reçue :

Entreprise	Montant avant taxes
Construction R. Bélanger	1 969 431,00 \$

Sur la proposition de madame Nancy Bastille, il est résolu d'accorder le contrat de mise à niveau de l'enveloppe extérieure et de l'aménagement d'une bibliothèque à l'école Notre-Dame-du-Paradis, à Construction R. Bélanger, seul soumissionnaire conforme, au coût de 1 969 431,00 \$ plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.2
Mise à niveau de l'enveloppe et remplacement des cabinets de chauffage – École Monseigneur-Durand

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

3.3
CA22-176 – Réaménagement partiel et réfection des blocs sanitaires – École de la Feuille-d'Or

Considérant le projet de réaménagement partiel et réfection des blocs sanitaires à l'école de la Feuille-d'Or, prévu dans le cadre de la mesure « Maintien des bâtiments »;

Considérant l'appel d'offres public 212208601;

Considérant les soumissions reçues :

Entreprise	Montant avant taxes
Action estimation Inc.	643 790,00 \$
Construction JL Groleau Inc.	644 300,00 \$

Sur la proposition de madame Cléo Guillemette, il est résolu d'accorder le contrat de réaménagement partiel et de réfection des blocs sanitaires à l'école de la Feuille-d'Or, à Action estimation Inc., plus bas soumissionnaire conforme, au coût de 643 790,00 \$ plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.4
CA22-177 – Réfection de la cour d'école – École Notre-Dame-de-Lorette

Considérant le projet de réfection de la cour d'école à l'école Notre-Dame-de-Lorette, prévu dans le cadre de la mesure « Maintien des bâtiments »;

Considérant l'appel d'offres public 2122-6302;

Considérant les soumissions reçues :

Entreprise	Montant avant taxes
Construction Groupe Prévost	345 530,00 \$
Les entreprises Richard Brisson	420 702,45 \$
Excavation Bolduc Inc.	459 098,66 \$
Excavation Steve Leblanc	525 443,02 \$

Sur la proposition de madame Isabelle Poulin-Rioux, il est résolu d'accorder le contrat de réfection de la cour d'école à l'école Notre-Dame-de-Lorette, à Construction Groupe Prévost, plus bas soumissionnaire conforme, au coût de 345 530,00 \$ plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.5

CA22-178 – Acquisition de terrain pour ajout d'espace – École Louis-Saint-Laurent de Compton

Considérant le projet d'ajout d'espace à l'école Louis-Saint-Laurent de Compton;

Considérant la lettre de la Municipalité de Compton datée du 27 avril dans laquelle cette dernière s'engage à céder gratuitement une ou des portions des lots # 4 761 915 et 1 802 090 au Centre de services scolaire des Hauts-Cantons (ci-après appelé « CSSHC »);

Considérant que l'agrandissement projeté sera aménagé en partie sur les terrains appartenant à la Municipalité de Compton, il est proposé de procéder à l'acquisition des terrain, identifiés sur le plan joint en annexe CA440-2021-2022-000 du présent procès-verbal, soit :

- La Municipalité de Compton céderait au CSSHC :
 - une partie du lot 4 761 915
 - la totalité du lot 1 802 090

Considérant que les lots susmentionnés sont acquis pour les motifs suivants :

- Une partie du lot 4 761 915 : pour permettre la construction de l'agrandissement de l'école Louis-Saint-Laurent, un aménagement sécuritaire du débarcadère d'autobus et l'aménagement d'un stationnement municipal et scolaire.
- La totalité du lot 1 802 090 : pour permettre un aménagement sécuritaire du débarcadère d'autobus.

Considérant que la partie restante du lot 4 761 915 sera conservée par la Municipalité de Compton afin de permettre un accès au bâtiment municipal situé sur ce lot.

Considérant la nécessité de procéder au lotissement des terrains;

Considérant la nécessité de terminer le tracé des servitudes à être consenties dans le cadre du projet, notamment mais non limitativement celles en matière d'aqueduc et d'égout;

Sur la proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu :

- a) d'autoriser le Centre de services scolaire des Hauts-Cantons à acquérir gratuitement une partie du lot 4 761 915;
- b) d'autoriser le Centre de services scolaire des Hauts-Cantons à acquérir gratuitement la totalité du lot 1 802 090;
- c) que cette acquisition est conditionnelle à l'obtention de l'autorisation par le ministère de l'Éducation du Québec et la Société québécoise des infrastructures, de même qu'à la réception d'un acte de vente à l'entière satisfaction du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons ainsi qu'à la finalisation du tracé des servitudes à être consenties dans le cadre du projet, notamment mais non limitativement celles en matière d'aqueduc et d'égout;
- d) de mandater le directeur général pour entreprendre et mener à terme toute démarche associée à ce projet, incluant la signature d'un acte de vente final ainsi que des actes de servitude.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.

Levée de la séance

À 19 h 30, sur la proposition de monsieur Alexis Perrault, la séance est levée.

5.

Prochaine séance

Le mardi 22 mars 2022 à 19 h.

M. Antoine Prévost, président

Me Annie Garon, secrétaire générale